

## **PLAN MOBILITE ET INFRASTRUCTURES 2019-2024**

### **MOBILITÉ ALTERNATIVE, SÉCURISATION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES WALLONNES**

---

Ce jeudi, le Gouvernement wallon, à l'initiative du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics Carlo DI ANTONIO, a adopté le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024.

1,520 milliards seront investis à l'horizon 2024 afin de permettre à la Wallonie d'accroître la part modale de la mobilité alternative tout en sécurisant et modernisant le réseau existant.

À travers ce plan ambitieux, la Wallonie entend :

- Améliorer les infrastructures nécessaires à la mobilité alternative ;
- Faciliter et sécuriser les trajets des usagers actifs tels que les cyclo-piétons ;
- Promouvoir davantage le réseau fluvial pour le transport de marchandises ;
- Favoriser et améliorer l'attractivité du transport en commun ;
- Continuer la remise en état, la sécurisation et la modernisation du réseau (auto)routier ;
- Assurer un bon état du parc des ouvrages d'art ;
- Travailler à la verdurisation des infrastructures ;
- Diminuer les nuisances sonores au droit des infrastructures routières ;
- Accompagner la modernisation de l'éclairage, des feux tricolores et des équipements électromécaniques ;
- Développer les aires autoroutières ;
- Entretien des bassins d'orage.

**« Investir pertinemment dans le réseau routier et fluvial doit permettre de réhabiliter, moderniser et sécuriser les voiries, mais également de transformer la mobilité wallonne en conformité avec les objectifs ambitieux et partagés de la vision FAST 2030, et ce dans le cadre d'une transition écologique volontariste »,** souligne Carlo DI ANTONIO.

**Pour rappel**, La Vision FAST 2030, adoptée par le Gouvernement wallon en date du 26 octobre 2017, repose sur le transfert modal **et vise à combiner, pour chaque déplacement, différents modes selon leur plus grande efficacité. Il prévoit de tendre vers les objectifs suivants :**

Mobilité des personnes	2017	2030
Marche	3%	5%
Bus	4%	10%
Train	9%	15%
Voiture	83%	60%
Partage Voiture	Charge moyenne 1,3	Charge moyenne 1,8
Vélo	1%	5%

Mobilité des Marchandises	2017	2030
Rail	4%	7%
Eau	14%	18%
Route	82%	75%

### **TRANSPORTS PUBLICS, MODES ACTIFS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Plan **Mobilité et Infrastructures 2019-2024** fera la part belle aux aménagements dédiés au **transport public** et aux **modes actifs**. Ces derniers sont placés aux centres des préoccupations. Chaque projet routier sera ainsi analysé sous l'angle de la mobilité active afin de systématiquement prendre en compte la mise en place de dispositifs voués aux cyclistes et piétons (sauf en cas d'impossibilité objective motivée, conformément à la [circulaire ministérielle du 7 mars 2019](#)). Dans le cadre du Plan **Mobilité et Infrastructures 2019-2024** **plus de 800 km de pistes cyclables seront ainsi réalisés.**

La volonté du Ministre wallon de la Mobilité et des Travaux publics a par ailleurs été de consacrer la part la plus importante des moyens du Plan **Mobilité et Infrastructures 2019-2024** au réseau non autoroutier afin d'**améliorer la mobilité, la qualité, la sécurité et le confort des routes régionales qui constituent l'important maillage de voiries sur notre territoire.** Il s'agira principalement de chantiers visant à améliorer la mobilité, le déplacement des modes actifs (cyclistes, piétons, etc.), la sécurité routière, le revêtement et l'entretien, ...

**Le montant de 1,52 milliards € se répartit en effet comme suit :**

- **Routes secondaires, y.c. aménagements cyclo-piétons : 792 M€**
- **Autoroutes : 300 M€**
- **Sites propres aux bus : 78 M€**
- **Voies hydrauliques : 350 M€**

Comme précisé ci-dessous, des enveloppes budgétaires alloués à des thématiques tels les ouvrages d'art, l'électromécanique, etc. pour un total de **358 millions €** sont prévues dans ce Plan d'investissements. Ce montant a été réparti entre les routes secondaires et les autoroutes.

En marge du Plan, un montant complémentaire de 15 millions d'euros est également prévus annuellement, depuis l'année 2019, pour l'**entretien** du réseau non structurant, principalement dédiés aux **pistes cyclables**.

En matière de **sécurité routière**, la Wallonie s'est fixée comme objectif de réduire à moins de 200 le nombre de tués sur les routes wallonnes en 2020, soit la moitié par rapport à 2010. En consacrant à nouveau un montant important (240 millions) destiné à la sécurisation routière, le Plan **Mobilité et Infrastructures 2019-2024 permettra de poursuivre les efforts**.

Les infrastructures routières devant s'intégrer davantage dans l'espace public, un budget spécifique et inédit de **2,5 millions €** sera par ailleurs consacré à la **végétalisation du réseau** et à la plantation de haies et de plus de 20.000 arbres présentant un intérêt environnemental et paysager.

Parmi les enjeux transversaux poursuivis, Carlo DI ANTONIO précise enfin que « *l'objectif est également de garantir à tous, et en particulier aux habitants des zones rurales, une accessibilité aux biens et services tout en réduisant le nombre d'accidents ainsi que la congestion automobile.* »

## **UN INVESTISSEMENT AU BENEFICE DES WALLONS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Outre l'ambition wallonne de tendre vers un report modal et l'amélioration de son réseau, le Plan **Mobilité et Infrastructures 2019-2024** trouve également sa justification dans des diverses études et recommandations :

- Dans un rapport rédigé en mars 2019, le bureau d'Etudes et de Conseils STRATEC précise qu'investir un euro dans les chantiers routiers générera des bénéfices socio-économiques pour la collectivité et pour l'environnement d'une valeur de 4,86 € à long terme. Ces évaluations socio-économiques prennent en compte les impacts environnementaux (pollution atmosphérique, nuisances acoustiques et réchauffement climatique) et les impacts pour la collectivité (exploitation des véhicules, sécurisation et temps de trajet).
- En tenant compte des impacts direct, indirect et induit, le bureau de Conseil Price Waterhouse Coopers souligne, dans récent un rapport, que l'investissement de 1,520 milliard € entrainera une création d'emplois estimée à 16.743 (équivalents temps plein).

## PRINCIPES GÉNÉRAUX ET MÉTHODOLOGIE

Les besoins étant conséquents, il était impératif de développer une approche méthodologique robuste pour que les chantiers prioritaires soient identifiés avec un maximum de pertinence, de transparence et conformes à la vision stratégique de la Wallonie.

Les besoins présents sur nos voiries ont nécessité un travail de recensement important au sein de l'administration. Dès 2014, la SOFICO et le Service Public de Wallonie se sont lancés dans la construction d'un modèle évolutif de Gestion des Projets routiers appelé « GPS ». Après avoir listé l'ensemble des besoins rencontrés, ce modèle a permis de pondérer chaque demande selon différents critères (réhabilitation et sécurisation des voiries et des ponts, mobilité, prise en compte des équipements au sens large, ...).

Au-delà de la sélection des projets, le processus de gestion des projets « GPS » comprend un volet qui permet d'assurer la qualité de leur mise en œuvre et de formaliser les nombreuses tâches y afférentes en assurant un reporting depuis les premières esquisses, les procédures de concertation jusqu'au **contrôle pointu des travaux**. Ce processus est associé à une actualisation constante des prescriptions de « Qualiroutes » et à un renforcement du personnel chargé du contrôle des chantiers.

## AMÉNAGEMENT POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

L'utilisation du réseau TEC en région wallonne doit devenir une alternative crédible pour tous, y compris pour les travailleurs. C'est pourquoi un travail important doit être effectué en matière de vitesse commerciale et de fiabilité des temps de parcours des lignes de bus actuelles et futures. **Cette amélioration de la vitesse commerciale et la fiabilisation des temps de parcours passent inévitablement par la concrétisation d'infrastructures et la mise en place d'équipements performants permettant de prioriser les bus sur la voirie et notamment au droit des carrefours.**

La priorité et la sélection des besoins du TEC ont été définies en partant des besoins d'exploitation émergeant de constats de situations vécues et de projets de développements envisagés par le TEC. Parallèlement à ce travail effectué, ces besoins et ces priorités ont été croisés avec les besoins et les projets retenus par le Service public de Wallonie.

**Sur l'ensemble du Plan Mobilité et Infrastructures, c'est plus de 78 millions € qui seront alloués à des projets destinés à améliorer la mobilité des bus. Cela concernera plus de 100 km de voirie.**

## LES VOIES HYDRAULIQUES

Les camions qui transitent sur le réseau routier wallon ont un impact conséquent sur l'état des routes ainsi que sur l'environnement. Il est nécessaire d'attirer autant que possible le transport de marchandises par voies fluviales. Actuellement, plus de **41 millions de tonnes de**

**marchandises sont transportées par bateau chaque année sur les 450 km de voies d'eau navigables en Wallonie**, ce qui représente l'équivalent de plus de 2 millions de camions qui ne se retrouvent pas sur nos routes.

**Investir davantage dans les voies hydrauliques pour les rendre attractives est donc un enjeu majeur et véritablement stratégique pour notre région.** C'est ce que l'on appelle concrètement le « report modal » vers la voie d'eau.

Il s'agira, entre autres :

- d'augmenter le gabarit de nos voies navigables pour permettre le passage de bateaux de grand tonnage, tel l'écluse d'Ampsin-Neuville pour laquelle un budget de 182 millions € a été prévu.
- de poursuivre l'entretien des voies hydrauliques afin qu'ils continuent à remplir leur rôle. Certains ouvrages présentent en effet un degré de vétusté auquel il faut remédier en vue de maintenir des conditions de sécurité de navigation et de régulation du débit des eaux. Un budget de 17 millions € a été prévu à cet effet.

**Grâce à ces moyens, l'objectif est d'augmenter de 10% sur la décennie le trafic fluvial wallon.**

### **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Des attentions particulières ont également été identifiées et dotées de moyens spécifiques en matière notamment d'ouvrages d'art (les ponts, les tunnels ...), d'électromécanique (l'éclairage, ...), d'aménagements de trottoirs, de traitement des obstacles latéraux, de lutte contre les nuisances liées au bruit des véhicules, les bassins d'orage, ... Ces moyens, pour un total de **358 millions €**, sont intégrés à ceux cités ci-dessus, en les répartissant suivant le réseau auquel ils s'appliquent.

En ce qui concerne **les ouvrages d'art et tunnels** spécifiquement, un investissement prévu à leur sécurisation et remise en état a été dégagé par le Ministre Carlo DI ANTONIO. Au total, ce sont **140 millions €** qui vont être consacrés à réhabiliter les ouvrages d'art jugés les plus préoccupants.

### **BUDGET**

**Conformément à l'accord gouvernemental, à travers ce Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024, il a été décidé d'investir 1.520.000.000 € au bénéfice des infrastructures régionales de transport.**

Ce plan est basé sur la programmation pluriannuelle de la SOFICO et du Service Public de Wallonie.

En effet, la SOFICO a prévu un montant annuel de 150 millions € dont **le prélèvement kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes permettra une part du financement.** Les contributeurs auront donc un retour direct du paiement de leurs redevances au travers des nombreux chantiers d'amélioration du réseau wallon.

Le financement de l'Ecluse d'Ampsin Neuville sera également assuré par la SOFICO à hauteur de 182 millions € sur la période.

**438 millions €** additionnels, sur la période, proviendront des crédits classiques dévolus annuellement au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.

La capacité d'investissement prévue est bien conforme aux prévisions budgétaires annuelles de la Sofico et du SPW.

Au-delà de ce budget exceptionnel, **des marges restent évidemment disponibles sur les crédits « courants » du Service Public de Wallonie** pour mener à bien diverses actions dont :

- des opérations d'entretien des revêtements du type « raclage/pose » ;
- des interventions sur les voies navigables et leurs ouvrages ;
- des aménagements de sécurité décidés en Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) et des traitements d'obstacles latéraux ;
- les du Plan Infrastructures ;
- des urgences et impondérables ;
- d'éventuels besoins nouveaux qui se déclareraient entre 2019 et 2024.

### **LES CHANTIERS RETENUS**

La liste de l'ensemble des dossiers précis retenus dans le Plan **Mobilité et Infrastructures 2019-2024** est jointe en annexe.

Au niveau du **calendrier**, sachant qu'il est illusoire de vouloir programmer autant de chantiers avec plusieurs années d'avance, ce sont la SOFICO, l'OTW le SPW qui prendront pleinement la main sur leur planification en tenant compte de l'ensemble des priorités énoncées.

Pour la mise en œuvre de chantiers, l'administration des routes, des voies hydrauliques, l'OTW et la SOFICO resteront attentives à réduire autant que possible des délais de chantiers et les encombrements y afférents et renforceront la coordination des chantiers.

De manière générale, la majeure partie des travaux d'entretien sera réalisée en dehors des heures de pointe. Des pénalités sont prévues dans les cahiers des charges en cas de débordement en dehors des plages horaires autorisées.

### **BILAN DU PLAN INFRASTRUCTURES 2016-2019**

Ce nouveau Plan assure la continuité du Plan Infrastructures 2016-2019 doté de 640 millions€.

Divers dossiers prévus pour la période 2016-2019 n'ont pu être totalement réalisés en raison de la nécessité des études conséquentes, des demandes de permis d'urbanisme, des demandes d'intervention plus large que prévue, etc. reportant de facto leur mise en œuvre.

Dans un esprit de cohérence, le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024 reprend l'ensemble de ces dossiers.

Comme pour le Plan 2016-2019, le nouveau Plan devra aussi tenir compte, compte tenu des circonstances impondérables pour de tels travaux (aléas techniques, marchés publics, permis,...) d'une programmation qui pourrait être reportée pour certains chantiers au-delà de 2024.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOFICO**

Lors du Conseil d'Administration de la SOFICO de ce 3 avril, la partie du Plan Mobilité et Infrastructures concernant le réseau structurant (reprenant les autoroutes et les grands axes routiers) – à savoir 900 millions € pour la partie routière et 182 millions € pour la partie voie hydraulique – a été approuvée à l'unanimité.

### **MONITORING**

Le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024 constituant un volume budgétaire important, un monitoring pointu et précis des dossiers sera effectué tant par la Région wallonne que par la SOFICO. Le comité rassemblera des représentants de la SOFICO, du SPW Mobilité et Infrastructure, du Gouvernement wallon ainsi que de la CIF et de l'Inspection des Finances. L'objectif est de garantir une maîtrise optimale de l'évolution de la trésorerie de la SOFICO et du budget wallon.

\*\*\*